

---

## Décisions adoptées

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour

##### Décision

Le Comité des Ministres adopte l'ordre du jour de la 126e Session.

### Point 2a

#### La sécurité démocratique pour tous en Europe dans une période de défis

##### a. Rapport du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit : un impératif pour la sécurité de l'Europe

##### Décisions

Le Comité des Ministres

1. remercie le Secrétaire Général pour son troisième rapport sur la « Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit – un impératif pour la sécurité de l'Europe », qui met en exergue un certain nombre de défis à la sécurité démocratique à travers le continent et identifie des domaines d'actions prioritaires ;
2. charge les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général de donner un suivi approprié au rapport après examen approfondi.

### Point 2b

#### La sécurité démocratique pour tous en Europe dans une période de défis

##### b. Combattre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme

##### Décisions

Le Comité des Ministres

1. se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (cf. CM(2016)64) ;
2. appelle à la signature rapide et à la ratification des conventions du Conseil de l'Europe dans le domaine du terrorisme et de leurs protocoles par les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait et par l'Union européenne ;
3. appelle à la désignation rapide des points de contacts disponibles 24h/24 et 7j/7 en vue de faciliter l'échange rapide d'informations, comme prévu par le Protocole à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217), en attendant l'entrée en vigueur du Protocole ;
4. se félicite de l'adoption par la Conférence permanente du Conseil de l'Europe des ministres de l'Education du Cadre de référence des compétences nécessaires à une culture démocratique et du déploiement d'un projet pilote à grande échelle, en vue du plein usage du Cadre dans les Etats membres ;

5. invite les Etats membres à assurer la diffusion des Lignes directrices sur la protection et la promotion des droits de l'homme dans les sociétés culturellement diverses et des Lignes directrices à l'intention des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent auprès des autorités et des parties prenantes compétentes et à tenir dûment compte, lors de la révision de leur législation et de leur pratique pertinentes, des principes énoncés dans ces lignes directrices ;
6. invite les Etats membres à assurer la diffusion de la Recommandation de politique générale n° 15 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la lutte contre le discours de haine auprès des autorités et des parties prenantes compétentes et à tenir dûment compte, lors de la révision de leur législation et de leur pratique pertinentes, des principes énoncés dans cette recommandation ;
7. souligne la nécessité de renforcer la protection des victimes d'actes terroristes et appelle à la mise à jour des lignes directrices du Conseil de l'Europe en la matière ;
8. invite les Délégués des Ministres et le Secrétaire Général à accélérer les travaux relatifs aux actions en cours dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

**Point 2c****La sécurité démocratique pour tous en Europe dans une période de défis****c. Répondre à la crise des réfugiés***Décisions*

## Le Comité des Ministres

1. prend note du rapport du Secrétaire Général sur les réponses du Conseil de l'Europe à la crise des migrants et des réfugiés (cf. CM(2016)78-final) ;
2. se félicite de la préparation d'ici la fin de l'année de mesures adéquates visant à fournir aux Etats membres des outils concrets pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants ;
3. encourage le Secrétaire Général à proposer de nouvelles actions prioritaires afin d'assurer la mise en place de mesures spéciales et de garanties pour protéger les enfants non accompagnés et autres enfants touchés par la crise des migrants et des réfugiés, en particulier en ce qui concerne les normes sur la tutelle légale, la détermination de l'âge et les mesures de protection contre la traite des êtres humains ;
4. invite les Etats membres à assurer la diffusion de la Recommandation de politique générale n° 16 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination auprès des autorités et des parties prenantes compétentes et à tenir dûment compte, lors de la révision de leur législation et de leur pratique pertinentes, des principes énoncés dans la recommandation.

**Point 2d****La sécurité démocratique pour tous en Europe dans une période de défis****d. Le rôle clé de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit dans la résolution des conflits***Décision*

Le Comité des Ministres prend note du rapport de synthèse sur le conflit en Géorgie (novembre 2015 – mars 2016) du Secrétaire Général (SG/Inf(2016)14-rev).

**Point 3****Garantir l'efficacité continue du système de la Convention européenne des droits de l'homme***Décisions*

## Le Comité des Ministres

1. réaffirme les principes énoncés dans les déclarations d'Interlaken, Izmir, Brighton et Bruxelles ;
2. se félicite des résultats très encourageants obtenus à ce jour dans le cadre de la réforme du système de la Convention grâce à l'action déterminée de toutes les parties prenantes, notamment en ce qui concerne la situation de la Cour européenne des droits de l'homme, la mise en œuvre de la Convention au plan national, en particulier l'effectivité des recours internes, et l'exécution des arrêts de la Cour ;
3. se félicite, en particulier, des efforts accomplis par la Cour pour accroître l'effectivité de ses travaux, à travers la mise en œuvre du Protocole n° 14 et d'autres mesures, et la diminution notable du nombre d'affaires pendantes qui en résulte ;
4. à la lumière des défis restant, tels que le nombre continuellement élevé des affaires potentiellement recevables et bien fondées (principalement des affaires répétitives) pendantes devant la Cour, ainsi que l'augmentation de la charge de travail du Comité des Ministres dans sa fonction de surveillance de l'exécution des arrêts, invitent tous les parties prenantes à renforcer leur action pour mettre en œuvre les déclarations mentionnées ci-dessus ;
5. invitent également toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les décisions prises par leurs Délégués dans le suivi du rapport du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) sur l'avenir à long terme du système de la Convention européenne des droits de l'homme ;
6. appelle les Etats parties à la Convention qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Protocole n° 15 portant amendement à la Convention dans les meilleurs délais et à envisager de signer et de ratifier le Protocole n° 16 ;
7. se félicite des contributions versées par des Etats parties sur le compte spécial mis en place par le Secrétaire Général pour aider la Cour à traiter l'arriéré de l'ensemble des affaires bien fondées et au Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, tout en encourageant le versement de contributions supplémentaires ; se félicite également des réalisations du programme de traduction de la Cour, financés par certains Etats membres et par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme ;
8. se félicite que des juges nationaux et des juristes de haut niveau, indépendants de toute influence extérieure, ont continué à être mis à la disposition du Greffe de la Cour et encourage les Etats parties à poursuivre leurs efforts en ce sens et à promouvoir des visites d'études et des stages à la Cour pour les juges, juristes et agents nationaux ; encourage également les Etats parties à envisager le détachement de juges ou de fonctionnaires nationaux près du Service de l'exécution des arrêts ;
9. invite le Secrétaire Général à renforcer davantage les synergies au sein du Conseil de l'Europe afin que l'ensemble des acteurs pertinents prennent en compte dans une plus large mesure les problématiques relatives à l'exécution des arrêts dans leurs programmes et activités de coopération le cas échéant ;
10. invite également le Secrétaire Général à continuer, au cas par cas, à user de son autorité pour faciliter l'exécution d'arrêts soulevant des questions complexes et/ou sensibles au niveau national ;
11. charge ses Délégués de continuer à donner la priorité à l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme et de lui faire rapport des mesures prises lors de la prochaine Session.

**Point 4****La politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines***Décisions*

Le Comité des Ministres

1. se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines – l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Asie Centrale – et exprime sa gratitude pour les contributions financières versées par les Etats membres et l'Union européenne dans ce contexte ;
2. exprime sa détermination à consolider la mise en œuvre de la politique sur la base des principes du Conseil de l'Europe et charge ses Délégués de prendre les décisions nécessaires à cette fin en vue de lui faire rapport lors de sa prochaine Session.

**Point 5****Coopération avec l'Union européenne***Décision*

Le Comité des Ministres prend note avec satisfaction du développement de la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, tel que reflété dans le document CM(2016)74.

**Point 8****Date et lieu de la prochaine Session***Décisions*

Le Comité des Ministres

1. convient que la 127e Session du Comité des Ministres se tiendra à Nicosie, Chypre, le 19 mai 2017 ;
2. convient que la passation de la présidence de l'Estonie à Chypre aura lieu le 22 novembre 2016.